



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

1412^e SÉANCE : 4 AVRIL 1968

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1412)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
a) Lettre, en date du 29 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/8516);	
b) Lettre, en date du 29 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/8517)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT DOUZIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 4 avril 1968, à 15 heures.

Président : M. Y. A. MALIK
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Hongrie, Inde, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1412)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
 - a) Lettre, en date du 29 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/8516);
 - b) Lettre, en date du 29 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/8517).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

- a) Lettre, en date du 29 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/8516);
- b) Lettre, en date du 29 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/8517)

1. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Conformément à la décision prise antérieurement, j'invite les représentants de la Jordanie et d'Israël à prendre place à la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. M. H. El-Farra (Jordanie) et M. Y. Tekoah (Israël) prennent place à la table du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil, j'invite également les représentants de la Syrie, de la République arabe unie et de l'Irak à occuper les sièges qui leur ont été réservés dans la salle du Conseil, étant entendu que, lorsque leur tour de prendre la parole viendra, il leur sera proposé, s'ils le désirent, de prendre place à la table du Conseil pour faire leur déclaration.

Sur l'invitation du Président, M. G. J. Tomeh (Syrie), M. M. A. El Kony (République arabe unie) et M. A.

Pachachi (Irak) occupent les sièges qui leur ont été réservés dans la salle du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Le Conseil de sécurité abordera maintenant l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le premier orateur inscrit sur la liste que j'ai en main est le représentant de la Jordanie, à qui je donne la parole.

4. M. EL-FARRA (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Je prends la parole à nouveau pour faire quelques observations au nom de mon gouvernement.

5. Vendredi dernier 29 mars, nous avons saisi le Conseil de sécurité d'une plainte urgente [S/8516]. Nous avons exposé les faits et souligné la nécessité de prendre des mesures. Cependant, des tentatives ont été faites pour introduire dans nos débats des sujets qui n'ont aucun rapport avec notre plainte. On a ainsi détourné l'attention du Conseil du crime qui avait été commis pour l'attirer sur la question de savoir s'il fallait ou non envoyer des observateurs dans ce que l'on appelle le secteur du cessez-le-feu israélo-jordanien. Le représentant d'Israël en a profité pour évoquer d'autres sujets étrangers au débat, tels que celui des Juifs d'Irak et de Syrie, de leur bien-être et de leur sécurité, etc., afin de distraire encore davantage l'attention du Conseil de l'acte d'agression israélien. C'est ainsi qu'à notre dernière séance nous avons été témoins de manœuvres de diversion et de tentatives très claires d'élargir le débat. Il est donc de mon devoir de rappeler une fois de plus au Conseil que ce dont il est saisi, c'est d'une plainte précise.

6. On a beaucoup parlé d'observateurs. J'ai déjà rappelé longuement au Conseil que ce n'était pas de cette question qu'il était saisi. J'ai dit et je répète que nous ne refusons pas par principe qu'on envoie des observateurs, mais que nous nous opposons catégoriquement et sans équivoque à toute idée visant à créer, ou pouvant conduire à créer, une situation nouvelle que n'envisageait pas la résolution sur le cessez-le-feu.

7. Cette résolution n'a jamais été conçue en vue d'entériner l'agression israélienne ni de créer une ligne nouvelle, garnie d'observateurs, qui servirait à Israël pour consolider sa conquête. Comme je l'ai déjà affirmé, un cessez-le-feu ne constitue jamais un accord définitif. C'est, par nature, un expédient temporaire devant permettre au Conseil de prendre des mesures pour liquider complètement les conséquences de l'agression, de telle manière que l'usage de la force ne procure aucun avantage.

8. Si certains membres ont réellement l'intention d'aider le Conseil à ramener la paix et la tranquillité dans la région, je

me permets de dire qu'il y a des conditions préalables à réunir. L'Organisation des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions visant à préparer le terrain pour la paix et à la réaliser. C'est dans cet esprit que le Conseil a adopté la résolution 237 (1967), par laquelle il invitait Israël à permettre "le retour des habitants qui se sont enfuis de ces zones depuis le déclenchement des hostilités". Comment Israël a-t-il répondu ? Il n'a pas permis ce retour et il a continué à expulser des Arabes, dont de nombreux notables de la région à l'ouest du Jourdain.

9. Le Conseil de sécurité a reçu un rapport à ce sujet et un certain nombre de questions se posent. Qu'a fait le Conseil pour amener les Israéliens à se conformer à sa volonté ? Qu'ont fait dans ce sens ceux qui demandent aujourd'hui la mise en place d'observateurs ? Qui plus est, le Conseil n'a-t-il pas, dans la résolution 237 (1967), demandé à Israël d'assurer la sûreté, le bien-être et la sécurité des habitants qui sont restés dans les territoires occupés, que ce soit le Sinaï, la bande de Gaza, la région à l'ouest du Jourdain ou celle de Golan ? Et qu'ont répondu les Israéliens à cela ?

10. Au cours de plusieurs interventions, ainsi que dans des lettres officielles, j'ai attiré l'attention du Conseil sur des cas d'expulsion, comme celui de la tribu Nuwaseirat, composée de 294 Jordaniens qui vivaient depuis les temps les plus reculés dans la région de Jéricho. C'est un raid de l'armée israélienne contre leur village qui a prélué à leur expulsion¹. J'ai également attiré l'attention du Conseil sur la déportation du Président de la Cour suprême islamique de Jérusalem, le cheik Abd Al-Hamid Al-Sayeh, qui était la plus haute personnalité musulmane de la ville². J'ai fait de même pour l'expulsion d'Ibrahim Bakir et de Kamal Nasser de la région à l'ouest du Jourdain³. J'ai porté à la connaissance du Conseil l'expulsion arbitraire du chef de la communauté arabe chrétienne de Jérusalem, ancien ministre des affaires étrangères de Jordanie, M. A. Atalla, pour avoir simplement déclaré : "Nous ne pouvons accepter qu'Israël nous place sous sa souveraineté d'un trait de plume⁴." Je vous ai signalé dans le document S/8445, en date du 8 mars 1968, l'expulsion, le mois dernier, de M. Rouhi El-Khatib, maire de Jérusalem, pour des raisons analogues.

11. La semaine dernière, au cours de leur agression contre le camp de Karameh, les Israéliens ont enlevé environ 150 réfugiés et citoyens jordaniens vivant dans le camp — à l'est du Jourdain. Ces innocents sont encore à l'heure actuelle soumis à toutes sortes de tortures et de mesures d'oppression. Qu'a fait le Conseil pour obtenir que ces citoyens jordaniens soient relâchés ?

12. En outre, le représentant de la République arabe unie a envoyé au Conseil une lettre, en date du 19 janvier 1968 [S/8344], au sujet d'opérations militaires dans la bande de Gaza qui sont identiques, par leur ampleur et par leur nature, à des opérations de guerre.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1967*, document S/8290.

² *Ibid.*, document S/8311.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, *vingt-troisième année, Supplément de janvier, février et mars 1968*, document S/8354.

13. Dans une autre lettre, en date du 31 janvier 1968 [S/8373], il a été signalé que chaque jour de 100 à 300 personnes venant de la bande de Gaza franchissaient le Jourdain de l'ouest vers l'est. Nous avons aujourd'hui 450 000 réfugiés qui ont été expulsés par les Israéliens. Ces expulsés ont dit à nos concitoyens de la rive orientale du Jourdain qu'ils avaient été contraints par les Israéliens d'abandonner leurs foyers et leurs logements. L'intimidation, les coups de feu, le terrorisme, la démolition de maisons au hasard, les fouilles de maison à maison : voilà les procédés employés à Gaza par les Israéliens pour effrayer les Arabes et les inciter à quitter leurs foyers. De très nombreuses habitations d'un camp de réfugiés de la bande de Gaza ont été détruites au bulldozer en une seule nuit. De même, à Deir el Balah, toujours dans la bande de Gaza, plusieurs maisons ont été détruites. Ni les lieux de culte ni les hôpitaux n'ont été épargnés. Le couvre-feu est de plus en plus souvent imposé.

14. La question se pose alors de savoir ce qu'a fait le Conseil de sécurité pour aider le Secrétaire général à faire appliquer la résolution 237 (1967). Qu'a dit le Conseil de sécurité à ce sujet ? Pourquoi, aujourd'hui, s'attache-t-il à l'envoi d'observateurs sur une ligne dite du cessez-le-feu et ne veut-il pas connaître des crimes qui constituent un défi à son autorité et à ses résolutions ?

15. Après tout ce que je viens de rappeler et que le Conseil connaît bien, le représentant d'Israël croit-il réellement pouvoir persuader ce dernier que la vie est rose dans les territoires occupés et que l'entente règne entre occupants et occupés ? Tous les actes inhumains auxquels se livre Israël n'apportent-ils pas un démenti à ses allégations ? Car enfin, si la tranquillité régnait dans ces territoires, pourquoi ces actes de répression ?

16. Dans sa résolution 237 (1967), le Conseil de sécurité a également prié le Secrétaire général de suivre l'application effective de cette résolution et de lui faire rapport. Le Secrétaire général, j'en suis certain, regrette, dans ce cas aussi, de ne pas être en mesure de présenter au Conseil de sécurité un rapport valable sur tous les crimes israéliens que j'ai rappelés, tout simplement parce que les Israéliens ne permettent pas au Secrétaire général d'avoir dans les territoires occupés des observateurs qui, se trouvant sur place, pourraient lui signaler tous les actes de destruction et d'oppression qui sont commis. Pourquoi le Conseil de sécurité ne demande-t-il pas à Israël de permettre au Secrétaire général de mettre en place ces observateurs ? Que fait le Conseil de sécurité pour aider le Secrétaire général à suivre l'application effective de sa résolution ?

17. Assurément, l'organe exécutif des Nations Unies ne peut aller au-delà des désirs des Membres de l'Organisation simplement parce que, dans la plupart des cas, vous, les membres du Conseil, vous pouvez faire prendre à celui-ci une position faible ou forte et rendre ses décisions efficaces ou inefficaces. Votre résolution 237 (1967) se réfère à la Convention de Genève du 12 août 1949⁵. L'article 53 de cette convention interdit expressément la destruction de

⁵ Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949. Voir Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 75, 1950, No 973.

biens mobiliers ou immobiliers et d'autres articles interdisent les actes d'oppression. Votre résolution affirme la même doctrine.

18. Voici ce qu'un visiteur américain, M. Joel Lieber, a dit à propos de ce que les Israéliens ont fait dans la région de Golan (Syrie) en violation de cette convention et de votre résolution; c'était le 28 mars 1968, la semaine dernière :

"Nous sommes passés tranquillement au milieu des décombres d'un village rasé... C'était comme s'il avait été écrasé par le pied d'un géant; tous les immeubles étaient détruits... excepté la mosquée et le minaret, de façon qu'on ne puisse pas les accuser d'avoir profané des lieux de culte."

M. Lieber continuait ainsi :

"Cette même formule, je l'ai vue répétée partout dans la région de Golan, sur une surface de 64 sur 18 kilomètres — 30 villages, peut-être 50, avaient été, de la même manière et systématiquement, réduits à l'état de décombres, après la guerre, par des équipes israéliennes de démolition."

19. M. Ben Zvi, son guide israélien, a dit : "Cela me rend malade de voir ces villages." D'après M. Lieber, il a ajouté : "Allez voir vous-même; vous trouverez peut-être ce spectacle intéressant; je l'ai déjà vu et le souvenir de ce que j'ai vu me soulève le coeur."

20. Dans la région de Golan, même les chiens, ces amis les plus fidèles de l'homme, n'ont pas été épargnés. M. Lieber a dit la semaine dernière : "Le massacre des chiens a été horrible. Le guide israélien Ben Zvi a objecté : que pouvait-on faire d'autre de ces chiens ? Nous les avons abattus par douzaines, par centaines, par milliers." Ainsi, même les chiens n'ont pas pu échapper à la cruauté du sionisme.

21. Je n'ai pas besoin de parler d'autres villages de la région à l'ouest du Jourdain qui ont subi le même sort. Et la même question, exactement la même question se pose : que fait le Conseil pour aider le Secrétaire général ?

22. A cet égard, ne croyez-vous pas que la présence de l'Organisation des Nations Unies dans les territoires occupés constituerait une première mesure pour arrêter ces crimes israéliens et en faire rapport au Conseil ? On n'a pas besoin de personnel des Nations Unies pour observer ce qui se passe sur ce qu'on appelle les lignes du cessez-le-feu, mais d'une action de l'Organisation pour mettre fin aux actes d'agression. Les Israéliens se plaignent au Conseil de sécurité de subir les conséquences de leur agression et vous ne venez pas en aide aux pays de la région parce que vous ne faites pas ressortir avec force à Israël que la réponse à l'agression est le retrait de ses troupes et non pas l'envoi d'observateurs sur de prétendues lignes du cessez-le-feu.

23. Il est inquiétant, il est déplorable, qu'on ait fait tant d'efforts pour essayer d'observer ce qui se passe sur la ligne du cessez-le-feu, alors qu'on en a fait si peu ou même aucun pour arrêter l'agression qui se poursuit et pour travailler à la suppression, des causes de tension par un retrait immédiat et

complet. Grâce à ce retrait vous pourriez remettre en activité et redonner force et vigueur au seul organisme valable de la région, celui qui est chargé de la surveillance de l'armistice. Alors, les observateurs pourraient certainement opérer plus efficacement le long de la ligne de démarcation de l'armistice, qui est la seule ligne reconnue par l'Organisation des Nations Unies. Et cette ligne est indivisible. Je parle d'une ligne indivisible incorporée dans une convention d'armistice.

24. J'ai parlé jusqu'à présent de résolutions de l'Organisation des Nations Unies adoptées après l'agression israélienne du 5 juin. Voyons-en maintenant deux autres sur la question de Jérusalem.

25. Qu'a fait le Conseil de sécurité pour protéger la Ville sainte de Jérusalem ? Israël, bravant l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, a annexé la partie arabe de cette ville. L'Assemblée générale a adopté — par 99 voix pour et avec seulement 2 abstentions, celle des Etats-Unis et celle d'Israël — une résolution [2253 (ES-V)] dans laquelle elle considérait que les mesures prises par Israël étaient "non valides" et elle demandait à Israël "de rapporter toutes les mesures déjà prises et de s'abstenir immédiatement de toute action qui changerait le statut de Jérusalem". Israël a refusé de se soumettre à cette injonction de l'Assemblée générale. Dix jours plus tard, le 14 juillet 1967, l'Assemblée générale, à nouveau saisie de l'affaire, a déploré "qu'Israël ait manqué de mettre en oeuvre la résolution", elle a réitéré sa demande et elle a prié le Secrétaire général "de faire rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur la situation et sur la mise en oeuvre de la présente résolution" [résolution 2254 (ES-V)].

26. Assurément, s'il n'a pas été possible au Secrétaire général de mieux faire respecter votre résolution, c'est surtout parce que l'Organisation des Nations Unies n'est pas présente dans cette ville pendant cette occupation israélienne illégale et réalisée par la force pour observer et pour faire rapport au sujet de la non-application de cette résolution et au sujet des autres mesures prises par les Israéliens en vue de modifier le statut de Jérusalem, notamment la destruction au bulldozer de sanctuaires musulmans et à la dynamite de maisons appartenant à des citoyens jordaniens de Jérusalem ainsi que l'expulsion des dirigeants de la ville.

27. A mon sens, point n'est besoin de rapport ni de rappel pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de ses responsabilités et recherche une solution plus efficace et plus utile pour sauvegarder les valeurs contenues dans la Charte et faire appliquer les conventions de Genève ainsi que ses propres résolutions.

28. Tout le monde sait fort bien que les Israéliens ne désirent pas que des observateurs des Nations Unies puissent faire rapport sur leurs crimes. Mais la présence de l'Organisation dans les territoires occupés n'est-elle pas indispensable à la paix ? Nous avons été témoins de bien des tentatives et de bien des manoeuvres de toutes sortes visant à donner comme thème principal aux discussions du Conseil la mise en place d'observateurs sur la ligne du cessez-le-feu.

29. Nous n'acceptons pas d'observateurs dans la zone du cessez-le-feu parce que nous voyons où les Israéliens veulent

en venir et parce que nous ne voulons pas que le Conseil prenne des mesures qui, en fin de compte, serviraient leurs desseins. Ceux-ci devraient sauter aux yeux. D'une part, les Israéliens refusent d'appliquer toutes les résolutions du Conseil, y compris celle du 22 novembre 1967. D'autre part, par leurs actes de tous les jours et par leur comportement, ils montrent qu'ils ont l'intention de rester là où ils sont. Messieurs les membres du Conseil de sécurité, rapprochez ces deux faits et vous aurez la vérité nette et simple. Si vous ajoutez à cela votre refus de prendre des mesures pour faire appliquer vos résolutions, vous pourrez voir où nous allons dans la région du Moyen-Orient.

30. Le bombardement par Israël de régions agricoles à forte population situées à l'est du Jourdain, ainsi que d'ouvrages d'irrigation, ne constitue pas une invitation à la paix. Cela ne conduit pas à la paix, mais cela montre bien les mobiles des Israéliens et cela renforce la détermination de la population jordanienne actuellement sous occupation israélienne de résister à l'invasisseur et de combattre pour la liberté, quel que soit le prix qu'il faudra la payer.

31. M. Tekoah ne devrait pas venir prétendre ici que les Arabes résistent aux Juifs en tant que Juifs. Le mouvement de résistance de la Palestine ne lutte pas contre les envahisseurs israéliens parce qu'ils sont Juifs. L'attitude et la lutte du peuple de Palestine auraient été tout aussi violentes et aussi résolues si les crimes commis contre lui et contre ses foyers avaient été perpétrés par des gens d'une autre race, d'une autre religion ou d'une autre idéologie. Ce peuple, comme tout peuple épris de paix et de liberté, estime simplement que les envahisseurs étrangers doivent être chassés. Sa lutte ne diffère en rien de la lutte pour la libération qui est en cours en Angola, en Rhodésie, en Afrique du Sud; elle ne diffère pas non plus à cet égard de la lutte de tous les pays d'Europe occupés par les nazis pendant la seconde guerre mondiale. Votre grand pays, Monsieur le Président, l'Union soviétique, a donné un exemple éclatant d'héroïsme et de résistance. Il a perdu 20 millions de ses enfants pour se débarrasser de l'invasisseur nazi.

32. Le peuple de Palestine est actuellement dispersé dans toutes les directions, mais il est décidé à recouvrer ses foyers et sa patrie, à vivre dans la dignité, la liberté et l'autodétermination. Personne ne doit s'attendre à ce qu'il se soumette au sionisme destructeur. Ceux qui écoutent les menaces de style hitlérien de M. Tekoah comprennent pourquoi les Arabes sont résolus à résister.

33. Mon gouvernement est choqué de ce que certains membres responsables du Conseil jugent bon de prétendre qu'il n'y a pas de preuves à l'appui des accusations jordanienes. On fait du Conseil tantôt un tribunal, avec toutes ses procédures et ses formalités juridiques, tantôt un organe politique de caractère pratique chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité. Pourquoi, alors que le crime est patent, quelques membres persistent-ils à dire qu'il n'y a pas suffisamment de preuves? Certains affirment qu'il n'y a aucune preuve permettant de dire qui a commencé à tirer. Mais ne peut-il pas en être de même dans tous les cas si le Conseil veut se placer sur le plan juridique?

34. Si le Conseil veut être un tribunal, il peut recourir à des déductions, à partir des affirmations et des mobiles, des comportements et des circonstances concomitantes. J'ai cité l'aveu des dirigeants israéliens, ainsi que d'autres déclarations. Cette semaine, dans son numéro du 5 avril, le magazine *Time* lui-même, parlant de notre plainte, dit qu'Israël avait massé des troupes, des chars et de l'artillerie dans la vallée du Beisan, attendant un prétexte pour reprendre l'offensive. Il y a eu une explosion de mine et "les Israéliens ont eu la provocation qu'ils recherchaient". Le magazine ajoute: "Trois heures plus tard, l'armée israélienne ouvrait... le feu... Les Jordaniens ripostaient et la bataille commençait."

35. Cependant, ni les articles de presse, ni les déclarations des dirigeants israéliens, ni les preuves apportées, ni les circonstances entourant les faits, ni les morceaux de bombes à fragmentation n'ont convaincu le Conseil de la nécessité de prendre en considération la gravité de l'accusation et d'adopter un remède approprié à la situation.

36. Même si certains membres du Conseil estiment qu'ils ne doivent pas accepter les preuves claires et décisives apportées par la Jordanie, mais veulent prétendre que les Israéliens ont agi en représailles — ce qui n'est pas le cas —, le Conseil n'a-t-il pas décidé dans ses précédentes condamnations d'Israël que les représailles militaires ne pouvaient être tolérées et que, si elles se renouvelaient, le Conseil devrait envisager de prendre les mesures plus efficaces prévues par la Charte?

37. En outre, le bombardement de plus d'une douzaine de villages, de populations civiles, de zones de cultures vivrières et l'extension du bombardement à des villages situés très loin de la ligne du cessez-le-feu ne constituent-ils pas des actes qu'il faut censurer et sanctionner? Est-ce que le bombardement des populations civiles ne constitue pas par lui-même un acte de génocide et un crime? Et ce crime est plus grave encore lorsque le pays attaqué ne possède pas de forces aériennes pour se défendre. Ceux qui exigent des preuves ont eu connaissance, par les rapports du personnel expérimenté de leurs ambassades, de l'étendue des dommages et des souffrances humaines entraînés par les bombardements aveugles effectués par les Israéliens contre les positions jordanienes, les zones de cultures vivrières et les agglomérations.

38. Ils ne peuvent pas prétendre qu'ils ne savent pas quelle est l'aviation qui est entrée en action la première, parce que la Jordanie, victime de l'attaque par surprise du 5 juin 1967, demeure privée d'aviation et se défend des agressions constantes d'Israël sans avoir de couverture aérienne. Donc, même en se fondant sur ce seul point de l'utilisation par Israël d'un grand nombre d'avions à réaction, le Conseil de sécurité devrait condamner et censurer Israël et demander qu'on cesse de lui envoyer des armes.

39. A ce propos, je voudrais me référer à la lettre [S/8528], en date du 2 avril 1968, du représentant permanent de l'Italie, l'ambassadeur Vinci, dans laquelle celui-ci déclare que le Gouvernement italien n'a accordé aucune licence pour la vente de matériel de guerre à Israël. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement italien de nous avoir donné ce renseignement. Je n'avais certes pas voulu

dire qu'Israël achetait des armes et du matériel de guerre en Italie. J'avais parlé d'une conférence israélienne à Tel-Aviv, à laquelle, selon la radio d'Israël, la mission militaire israélienne à Rome avait participé. Les missions militaires israéliennes aux Etats-Unis et dans de nombreuses capitales européennes préparent maintenant leurs plans d'achat d'armes et de matériel de guerre aux Etats-Unis et dans certains autres pays occidentaux pour 1958. Voilà ce qui avait été dit à la radio. Israël veut atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour 1968. Reste à savoir si toutes les puissances occidentales aideront Israël à le faire.

40. Au fait, pourquoi le Conseil ne prend-il pas de sanctions contre Israël ? Le bombardement à lui seul justifierait cette décision. Très sincèrement et très honnêtement, nous ne pouvons pas comprendre pourquoi le Conseil de sécurité ne s'est pas ému davantage de cet acte de génocide, que même une provocation — à supposer qu'il y ait eu provocation, ce qui n'est pas le cas — ne justifierait pas. L'adoption d'une résolution dans ce sens continue de se heurter au Conseil à une vive résistance, malgré tous les faits que j'ai cités. Des bombardements au hasard ne suffisent-ils pas à émouvoir la conscience de ceux qui refusent de prendre des mesures positives ? Nous croyons que les effets d'un opportunisme politique mal inspiré — ce fléau qui a fait du Conseil ce qu'il est, un organe faible et inefficace — se font sentir une fois de plus sur la scène internationale. On se demande pourquoi toutes ces attitudes malsaines sont prises. Est-ce à cause de la moralité de l'affaire ? Est-ce à cause du précédent qui serait créé ? Est-ce parce que la Jordanie est un petit pays, dont l'influence et la puissance sont limitées et dont, par conséquent, on peut exploiter la plainte légitime à d'autres fins ?

41. La Jordanie est un petit pays, mais ses devoirs vis-à-vis de ses ressortissants sont grands. Nous ne nous plions pas aux caprices d'Israël. Nous ne renoncerons pas à nos droits légitimes et nous ne nous soumettrons pas à l'agression. Faute d'adopter une résolution appropriée, vous nous incitez à accentuer notre résistance. C'est tout à fait logique puisque vous acceptez l'occupation militaire par Israël de la partie occidentale de mon pays. Vous ne pouvez pas vous attendre que notre peuple demeure indifférent à l'occupation de la région à l'ouest du Jourdain. Chacun de nous a un cousin, un frère, un neveu ou des enfants dans cette région. C'est notre peuple, c'est la famille jordanienne. Elle refuse la division, elle refuse la séparation, elle repousse toute tentative visant à tracer une ligne pour matérialiser cette séparation et à mettre en place des observateurs pour la faire respecter. C'est là une chose que notre peuple ne permettra pas. Nous demandons au Conseil de prendre comme guide la Charte des Nations Unies, qui sauvegarde les droits, les espoirs et les aspirations du peuple jordanien et du monde entier.

42. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

43. **M. TEKOAH** (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Tandis que le Conseil de sécurité poursuit ses délibérations, l'agression arabe contre Israël continue. Des déclarations belliqueuses sont faites chaque jour dans les capitales arabes. On prépare ouvertement de nouvelles opérations

terroristes. Les attaques armées et les incursions ne cessent pas.

44. La nuit dernière, à 20 h 45, on a à nouveau tiré au mortier à partir des positions militaires jordanienes, sur le kibboutz Tirat Zvi. Environ 10 minutes plus tard, l'armée jordanienne a ouvert le feu au mortier sur le village israélien de Kefar Ruppim. Les forces israéliennes ont riposté.

45. Je viens de recevoir un autre compte rendu. Hier soir, à 23 heures (heure locale), un véhicule israélien a sauté sur une mine sur une piste proche de Beer Ora, dans le Néguev, là où l'autobus scolaire a été attaqué le 18 mars. Aujourd'hui, à 12 h 45, on a tiré des positions militaires jordanienes de la rive orientale du Jourdain sur une jeep qui se trouvait à l'est de Nevve Ur, dans le nord de la vallée de Beit She'an. Les forces israéliennes ont riposté. Je tiendrai le Conseil au courant de tous nouveaux renseignements à mesure que je les recevrai.

46. Je ne saurais trop souligner l'urgence des mesures que les autorités jordanienes doivent ne plus tarder à prendre pour mettre fin totalement et définitivement aux actes d'agression commis à partir de leur territoire contre Israël.

47. Je tiens à préciser à nouveau notre position. Israël respecte strictement les obligations qu'il a contractées en ce qui concerne le cessez-le-feu sur la base de la réciprocité. Toutefois, il attend des Etats arabes qu'ils observent la même attitude.

48. Monsieur le Président, je regrette que le représentant de la Jordanie m'oblige à exercer mon droit de réponse. En écoutant les propos venimeux, mensongers et calomnieux qu'il adressait au Conseil, on ne pouvait que répéter la vieille prière juive : "Puisse le méchant abandonner sa façon d'agir et l'homme inique ses pensées !"

49. Qui sont-ils, ceux qui viennent ainsi au Conseil de sécurité parler du droit des peuples ? Ce sont ceux qui ont rasé des villages juifs en 1948, ceux qui ont attaqué et bombardé sans discrimination Jérusalem en 1948 et à nouveau en 1967, ceux qui ont détruit le quartier juif de la vieille ville de Jérusalem avec toutes ses synagogues et ses établissements d'enseignement, ceux qui n'ont pas laissé un seul Juif vivant dans la région à l'ouest du Jourdain occupée par la Jordanie, ceux qui ont torturé pendant des années des prisonniers juifs, ceux qui continuent à maltraiter leurs citoyens juifs dans des ghettos et dans des camps de concentration.

50. Qui sont-ils, ceux qui tentent de se poser en champions de l'autodétermination ? Ce sont ceux qui font la guerre, une guerre d'extermination, à la nation kurde, ceux qui oppriment les Druzes, ceux qui emploient les gaz et le napalm contre les tribus yéménites, ceux qui refusent la liberté et l'indépendance à un peuple délogé par l'impérialisme romain, à un peuple qui, même après sa défaite, s'est révolté à maintes reprises au cours des siècles, contre les envahisseurs et les colonisateurs de sa terre, à un peuple qui, à toutes les époques, a supporté le poids de l'oppression et de la discrimination qui frappaient l'Oriental, l'Asiatique.

51. Le représentant de la Jordanie a joint sa voix au chœur de ceux qui expriment leur mécontentement au

sujet des relations entre les Israéliens et les Arabes dans les zones contrôlées par Israël. Ce qui l'intéresse particulièrement, c'est la région à l'ouest du Jourdain, une région que la Jordanie a occupée en 1948 au mépris de l'Organisation des Nations Unies, une région qu'elle a maintenue sous son occupation pendant 19 ans sans qu'aucun Etat, pas même les Etats arabes, ait reconnu ses droits sur elle. Pendant 19 ans, elle a constitué un foyer de fermentation politique, de troubles sociaux et de résistance aux autorités d'Amman. Les émeutes, les grèves, les mesures de répression militaire contre la population locale et les arrestations étaient chose quotidienne.

52. Il suffit à ce sujet de rappeler les troubles qui se sont produits et les mesures draconiennes qui ont été prises par les autorités jordaniennes pour les réprimer en 1966.

53. En janvier 1966, les autorités jordaniennes ont arrêté 200 personnes à Jéricho; en avril, elles en ont arrêté 2 000 dans la région ouest. En mai, des manifestations de masse ont eu lieu à Jérusalem est, à Hebron et à Ramallah. La police a fait usage de la force, elle a fermé les écoles et elle a arrêté des centaines de personnes.

54. En juillet, il y a eu à Naplouse des troubles et des manifestations de masse. La police jordannienne a utilisé les gaz lacrymogènes. Douze personnes ont été blessées et 250 ont été arrêtées.

55. En novembre dernier, il y a eu une série de troubles graves et de heurts entre les civils, la police et les forces armées, qui ont fait de nombreuses victimes. Le 21 novembre, des grèves ont éclaté dans les entreprises commerciales de la région de Ramallah; l'armée a été appelée à intervenir et elle a utilisé des chars. Les autorités jordaniennes ont imposé un couvre-feu et ont fermé toutes les écoles. Des événements analogues se sont produits en novembre et en décembre dans la plupart des autres villes. Le 24 novembre, l'armée jordannienne a utilisé à nouveau des gaz lacrymogènes et des chars. Vingt manifestants ont été tués et beaucoup d'autres ont été blessés. Le 8 décembre 1966, une grève générale a été brisée par la police et par l'armée jordannienne.

56. Le 13 janvier 1967, la population de Naplouse s'est soulevée et des barricades ont été érigées dans les rues. L'armée jordannienne a dû cerner la ville et mettre fin à la résistance par la force.

57. Le Gouvernement jordannien, avec une armée composée essentiellement de Bédouins de la région à l'est du Jourdain, a réussi à conserver sa mainmise militaire sur la région ouest. Les autorités jordaniennes savaient toutefois que cette région n'était tout au plus qu'une parente par alliance, et non pas un membre de la famille; elles savaient parfaitement que le coeur de ses habitants arabes ne battait pas à l'unisson du leur. Le gouvernement d'Amman traitait la région ouest en conséquence.

58. Cette région comptait à peu près la moitié de la population de la Jordanie, mais elle ne fournissait qu'un tiers de sa production. Le revenu par habitant dans la région est était de 335 dollars par an alors que, dans la région ouest, il n'était que de 216 dollars. La région est jouissait,

en ce qui concerne le développement et les investissements, de priorités hors de toute proportion avec l'importance de sa population et avec son potentiel économique. Pendant les années de domination jordannienne, aucun investissement d'un montant supérieur à 10 000 dinars n'a été autorisé dans la région ouest. Sur les 884 millions de dollars investis en 1966, les deux tiers sont allés à la Transjordanie, c'est-à-dire à la région est, où se trouvent toutes les industries importantes, telles que raffineries de pétrole, cimenteries et usines de phosphates; la région ouest est restée confinée dans l'agriculture. Le gouvernement donnait la priorité aux commerçants de la région est pour les contingents d'importation et pour les privilèges d'achats. Il bloquait même des prêts concernant des projets à réaliser dans la région ouest, ce qui avait pour résultat d'entraîner un exode constant d'entreprises économiques et d'habitants vers l'est. La région ouest ne renfermait plus que 22 p. 100 des industries jordaniennes et 16 p. 100 de ses moyens de transport.

59. A la lumière de ces faits, il n'est pas étonnant du tout que le représentant jordannien, comme certains autres représentants arabes qui ont parlé avant lui, exprime le mécontentement que lui causent les efforts d'Israël pour encourager et aider le développement de la région ouest. Je comprends fort bien qu'il aurait préféré que cette région reste comme au temps de la domination jordannienne dans le chaos — dans une situation de dépression économique, ou, à tout le moins, de stagnation, comme avant juin 1967.

60. Une chose doit être claire. Quels que soient les opinions politiques et les désirs du représentant de la Jordanie, la population arabe de la région à l'ouest du Jourdain ne veut ni guerre ni conflit avec Israël. Elle veut la paix et la coexistence. De même que des milliers et des milliers d'habitants arabes ont commencé à se rendre dans les hôpitaux israéliens lorsque les portes leur en ont été ouvertes après le cessez-le-feu, des dizaines de milliers de cultivateurs arabes ont demandé qu'Israël leur donne des machines agricoles et leur enseigne l'agriculture. Lorsque les autorités israéliennes ont aidé récemment les paysans de la région de Jenin à tripler la superficie des terres consacrées à la culture du tabac, on ne s'attendait pas, naturellement, à ce que cela plaise aux dirigeants d'Amman. Au cours des huit dernières années, ceux-ci avaient progressivement réduit la superficie des terres consacrées à cette culture dans la région ouest de 7 000 dunums à 2 000 seulement tandis qu'ils étendaient la culture du tabac dans la région est.

61. Ce qui inquiète les dirigeants arabes aujourd'hui, c'est peut-être moins qu'Israël ait réussi à repousser leur agression que le fait que dans les régions sous l'autorité d'Israël la preuve a été faite qu'Israéliens et Arabes pouvaient vivre ensemble, travailler ensemble et s'entendre. Ceux qui veulent que la guerre continue ne sauraient se satisfaire de cette situation. Ils n'éprouvent guère de plaisir à constater que les autorités locales arabes ont continué d'assumer leurs fonctions sans interruption, que les écoles, les tribunaux, les services publics fonctionnent normalement, que des centaines de camions transportant des légumes, des fruits et d'autres produits traversent quotidiennement les ponts du Jourdain, que les échanges entre les régions est et ouest sont aujourd'hui au même niveau qu'avant juin dernier, que les Arabes sont libres de se déplacer partout en Israël, que des

milliers d'entre eux rendent visite à leurs familles et à leurs amis, qu'ils vont voir les membres du cabinet jordanien et le roi lui-même, et qu'ils rentrent ensuite tranquillement chez eux à l'ouest du Jourdain.

62. Le rédacteur de politique étrangère du *Financial Times* de Londres, M. J. D. E. Jones, a dit, en parlant de cette situation dans le numéro du 28 février de ce journal :

"... le fait est que, pour la première fois, les Arabes circulent en grand nombre dans les deux sens entre les territoires arabe et israélien.

"... C'est là un aspect de la situation au Moyen-Orient qu'on peut considérer comme plus important que tous les autres.

"Quelque 30 000 personnes ont déjà profité de cette possibilité et il est probable qu'elles peuvent dire et qu'elles disent effectivement aux habitants de la région est qu'elles ne sont pas massacrées par les Israéliens, que la région ouest a une agriculture prospère et que les terroristes d'El-Fatah n'ont pas beaucoup d'influence sur la vie de la région ouest."

63. Je crois qu'il faut considérer ce témoignage comme un peu plus valable que le tableau partiel que nous a brossé M. El-Farra. Aucune acrobatie verbale ne saurait faire douter du fait que ceux qui veulent la guerre, ceux qui sèment la haine, ceux qui assassinent et qui sabotent viennent du dehors. Il est trop tard pour que le représentant de la Jordanie essaie de brosser un tableau différent. Le monde connaît la vérité. Le Conseil de sécurité a reçu les preuves. Si ce que j'ai dit à la séance du 1er avril 1968 [1410ème séance], n'empêche pas le représentant jordanien d'essayer de contester les faits établis, alors écoutons le roi Hussein lui-même s'exprimer sur ces faits.

64. Dans un article de George de Carvalho qui a paru dans le magazine *Life* cette semaine, je lis ce qui suit :

"... J'ai visité Karameh et j'ai été le premier journaliste occidental à interviewer les troupes "de choc" arabes" — je répète : les troupes "de choc" arabes — "qui mènent la campagne de terrorisme et de guérilla qui va en s'amplifiant contre Israël et ses avant-postes dans les territoires qu'il occupe. Avec une escorte de soldats jordaniens, j'ai assisté à l'organisation de raids terroristes et j'ai inspecté en détail l'entraînement et l'équipement de ceux qui y prennent part.

"... L'un des officiers jordaniens m'a dit : "Ces commandos sont l'avant-garde du corps de bataille arabe contre Israël. Nous leur donnons toute l'aide que nous pouvons au moyen d'un appui de feux par-dessus le fleuve."

"... Il y avait partout des terroristes armés. Depuis l'automne, les troupes de choc ont déplacé leurs dépôts d'armes, leurs camps d'entraînement et leur quartier général de Syrie à Karameh et dans d'autres bases de la vallée du Jourdain. On m'a montré des champs de tir, des piles de caisses de munitions russes entassées en dehors de la ville, des caisses d'armes soviétiques neuves encore

enduites de graisse et même une cuisine où des terroristes en tenue camouflée épluchaient des légumes.

"... De nombreux vétérans parlaient des raids terroristes auxquels ils avaient pris part. Un chef de groupe nommé Abdullah m'a dit : "Une fois, les Israéliens ont aperçu mon groupe en plein jour et ils nous ont presque coupé la retraite avec des automitrailleuses, mais les canons jordaniens ont ouvert le feu pour nous aider à nous échapper".

"... Le roi Hussein dit : "Nous sommes tous des combattants de commandos aujourd'hui."

"... Mais, malgré ce militantisme de façade, je l'ai trouvé au bord du désespoir : "En juin dernier, m'a-t-il dit, j'ai été entraîné dans une guerre contre laquelle j'avais mis en garde. Je serai peut-être obligé d'en faire une autre bien avant que nous ne soyons prêts."

"... Hussein sait, évidemment, que les raids terroristes contre Israël augmentent les risques de guerre."

65. Le roi Hussein semble mieux comprendre la gravité de la situation et la responsabilité de la Jordanie à cet égard que le représentant de son pays à l'Organisation des Nations Unies.

66. Puisqu'on s'acharne autour de cette table à glorifier ce genre de guerre, je tiens à répéter ce que j'ai dit à une séance précédente :

"On ne peut en dire autant des maraudeurs terroristes que les gouvernements arabes lancent contre Israël. Regardez-les, voyez leurs activités ! Franchir furtivement la frontière à la faveur de la nuit, déposer une mine dans un camion à proximité d'un camp d'enfants habité seulement par des enfants, afin de faire sauter un car de ramassage d'enfants, lancer une grenade dans une maison où dort toute une famille, diriger à l'aveuglette un tir de mortier sur un village, puis fuir dans la nuit, assassiner un Druse qui garde des tracteurs dans un champ isolé, tirer dans le dos d'un policier sur une place de marché grouillante de monde : il n'y a ni bravoure, ni courage, ni honneur en cela. Ceux qui commettent ces actes sont des êtres lâches et misérables qui ne méritent le respect de personne. Si les gouvernements arabes veulent s'abaisser à glorifier ces maraudeurs, le monde ne peut avoir que du mépris pour ces gouvernements." [1410ème séance, par. 45.]

67. Les mots ont-ils perdu toute signification dans la langue arabe ? Les principes et les idéaux sont-ils complètement faussés dans la pensée arabe ? Après avoir enseigné pendant 20 ans aux enfants des écoles dans les leçons d'histoire, de langue et même d'arithmétique qu'il est vertueux de tuer des Juifs, les gouvernements arabes veulent-ils maintenant enseigner à ces enfants que l'on fait la guerre en plaçant des mines qui ont la forme de boutons dans les terrains de jeux, en faisant sauter des autobus scolaires, en lançant des grenades dans des chambres à coucher ? Est-ce ainsi que l'on règle des conflits ? Est-ce ainsi que l'on forme des nations ? Est-ce ainsi que l'on construit l'avenir ?

68. Monsieur le Président, tandis que la guerre qui dure depuis 20 ans continue dans le Moyen-Orient, on fait des efforts énormes pour rétablir la paix dans d'autres parties du monde. Nous vivons des heures mémorables, où de grands hommes d'Etat n'épargnent pas leur peine, mettent de côté toute considération personnelle et se consacrent entièrement, de tout leur cœur, de toute leur âme et de toute leur force, à la cause de la paix. Ils le font parce qu'ils savent que c'est cela que les peuples veulent, que c'est cela à quoi le monde entier aspire.

69. De cette tribune, nous disons aux dirigeants arabes : faites preuve du même degré de responsabilité et d'amour de vos peuples; adressez-vous à eux; demandez-leur s'ils veulent la paix ou la guerre; ne jouez pas avec la vie des nations; demandez au peuple jordanien, au peuple égyptien, au peuple syrien s'ils veulent continuer à tuer, à haïr, à se détruire eux-mêmes et à détruire les autres, ou bien s'ils veulent, comme tous les peuples du monde, la paix et la tranquillité, le bonheur et le progrès. Quand vous leur aurez demandé cela, quand vous aurez répondu à leurs espoirs et à leurs prières, revenez ici et nous aurons la paix, l'entente et le bonheur dans notre région.

70. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie pour l'exercice de son droit de réponse.

71. M. EL-FARRA (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Ce que vous venez d'entendre n'est pas nouveau. Vous avez déjà entendu au moins six ou sept fois les mêmes arguments développés par le même orateur. J'ai répondu à tous ces mensonges et à toutes ces inventions et je crois que j'abuserais de la patience du Conseil si je répétais ce que j'ai déjà dit. Il faut cependant que je relève certains points.

72. M. Tekoah a commencé son discours comme il avait commencé celui d'avant-hier et comme il avait commencé celui d'il y a trois jours — par une accusation. Dans toutes ses interventions, il lance dès le début une accusation contre la Jordanie ou bien il se plaint qu'une mine ait été posée ici ou là. Nous avons affirmé à de nombreuses reprises que nous n'avions rien à voir avec la résistance de la population des territoires occupés. Ce qui est surprenant, c'est que M. Tekoah se plaigne des conséquences de l'agression israélienne. Les forces armées israéliennes, par une agression, au mépris de toutes les valeurs existantes dans les pays envahis, ont occupé des territoires grâce à une attaque par surprise, à une attaque perfide; elles ont occupé la région à l'ouest du Jourdain, le Sinai, la bande de Gaza et le pays de Golan en Syrie. La population résiste et M. Tekoah vient nous dire d'un air ému : "Elle nous attaque !"

73. Le Conseil a déjà entendu cette accusation et j'ai demandé : que font les Israéliens dans les régions occupées ? S'ils souffrent des conséquences de leur agression, ils n'ont qu'à s'en aller. Toute résistance vise à se débarrasser de l'occupant. L'occupation appelle la résistance. La conquête appelle la libération. C'est tout simplement logique.

74. Voilà pourquoi M. Tekoah ne devrait pas venir ici se plaindre avec émotion. Il lui suffit de se rappeler qu'il est dit dans la Charte que l'agression ne doit pas être profitable.

S'il pouvait méditer cela et réfléchir à ces mouvements de résistance dans les territoires occupés et aux motifs qui les inspirent, il arriverait à la même conclusion que tous les envahisseurs du passé.

75. M. Tekoah nous a dit combien la vie était belle dans la région à l'ouest du Jourdain, à Gaza, à Golan, dans le Sinai — que la population était heureuse — et que la faute incombait aux pays voisins qui ne voulaient pas la paix. Si c'est vrai, pourquoi y a-t-il des gens en prison ? Pourquoi y a-t-il des gens expulsés ? Pourquoi y a-t-il des villages détruits, des maisons démolies au bulldozer ? Pourquoi tous ces crimes ? Je n'ai pas à citer que des noms. Voici ce qu'écrit un Anglais, Michael Adams, du journal *The Guardian*, dans un article du 26 janvier dernier. Je ne veux pas laisser le Conseil en citant l'article en entier, mais je vais en lire la conclusion. M. Adams écrit :

"J'ai connu des hauts et des bas pendant les quatre années où j'ai été prisonnier de guerre en Allemagne mais les Allemands ne m'ont jamais traité aussi brutalement que les Israéliens traitent les Arabes de la bande de Gaza, dont la majorité sont des femmes et des enfants⁶."

76. Je pourrais passer des heures à citer les paroles de témoins oculaires pour dévoiler les nombreux crimes des Israéliens, mais il est tard et je ne veux pas m'appesantir là-dessus. J'en ai déjà cité beaucoup précédemment.

77. J'ai une autre question à poser au sujet des bonnes relations entre Arabes et Israéliens. Elle est très simple. Si les Arabes sont bons — et ils sont bons, le représentant d'Israël le reconnaît —, pourquoi Israël ne se retire-t-il pas des régions occupées, pourquoi n'accepte-t-il pas de laisser rentrer les gens qui ont été expulsés des territoires qui lui ont été alloués, pourquoi n'applique-t-il pas la résolution demandant le rapatriement et pourquoi ne montre-t-il pas par son comportement qu'il peut vivre avec les Arabes ? Oui, les Arabes sont tolérants. Cela fait partie de leur tradition historique. Mais voyons ! Israël ne peut fournir la preuve de ce qu'il dit que par l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, par l'évacuation des territoires occupés par la force, par la fin de l'agression, par l'ouverture des portes pour le rapatriement des Arabes, puisqu'ils ne constituent plus une cinquième colonne; les Israéliens disaient qu'ils formaient une cinquième colonne et que c'était pour cela qu'ils ne voulaient pas d'eux.

78. Mais Israël déforme la vérité pour des raisons évidentes et point n'est besoin que je m'attarde à réfuter ses mensonges. Je ne vais pas non plus m'appesantir sur les déclarations concernant les habitants de la région à l'ouest du Jourdain et la manière dont ils sont traités. Israël emploie un vieux procédé : diviser pour régner. Le représentant d'Israël ne parle pas pour le Conseil, il essaie de se servir du Conseil pour transmettre des messages à des gens qui vivent de l'autre côté de l'océan. Mais ces gens sont résolus à vivre dans la liberté et à décider de leur destin. Ils sont résolus à respirer l'air de la liberté et non pas celui de l'invasion et de l'occupation étrangères.

⁶ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément de janvier, février et mars 1968, document S/8380, annexe I.

79. M. Tekoah a parlé de napalm. Je crois que ceux qui ont commis le crime d'employer du napalm ne sont pas qualifiés pour en parler. Nous avons eu l'occasion de montrer au Conseil des photographies de victimes du napalm – des hommes, des femmes et des enfants innocents. Ces photographies figurent dans un document officiel que tous ceux qui le désirent peuvent se procurer au comptoir des documents. Les victimes du napalm sont restées présentes à la mémoire de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ceux qui ont commis ce crime ne sont pas qualifiés pour parler du napalm. Mais, de la part des sionistes, tout est possible.

80. Nous avons beaucoup entendu parler de paix. La paix : bien sûr, nous sommes partisans de la paix. Personne n'aime la guerre, sauf ceux qui ont l'esprit vicieux et destructeur, ceux qui ont recours à l'invasion, à l'expansion territoriale, à l'expulsion des populations, qui s'emparent de territoires de plus en plus vastes et qui délogent de plus en plus de gens.

81. Pour conclure, je dirai que le problème n'est pas dans les mots, mais dans les actes et dans le comportement. M. Tekoah a cité un proverbe de l'histoire juive. Il a parlé du méchant : "Puisse le méchant abandonner sa façon d'agir !" Les paroles que je vais citer ne sont de personne d'autre que le premier Président d'Israël, M. Weizmann. Ses derniers mots sur son lit de mort ont été les suivants :

"Nous autres Israéliens, nous sommes un petit peuple, mais un peuple plein de grandeur, un peuple créateur et destructeur, un peuple dans lequel s'allient le génie et la folie. Nous sommes un peuple impétueux, qui, maintes et maintes fois, a rejeté et détruit ce que ses ancêtres avaient édifié."

Il a demandé à son peuple de s'attacher au côté positif plutôt qu'au côté négatif de son tempérament.

82. Malheureusement, nous sommes les victimes du côté négatif. Nous avons affaire à l'aspect destructeur, à la folie – et non pas au côté créateur; nous connaissons le peuple qui détruit et qui démolit, et non pas celui qui bâtit et qui vit et veut que les autres vivent.

83. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*): Je viens de recevoir une lettre du représentant permanent de l'Arabie Saoudite demandant à participer aux travaux du Conseil de sécurité et à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

84. S'il n'y a pas d'objection, j'inviterai le représentant de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prend place à la table du Conseil.

85. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*): Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

86. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie les membres du Conseil de m'accorder la parole.

87. Certains peuvent se demander pourquoi le représentant de l'Arabie Saoudite juge bon de participer, au stade où nous en sommes, au débat sur la question dont le Conseil est saisi. C'est parce que je crois devoir apporter des rectifications à de nombreuses déclarations faites par le représentant d'Israël au cours des dernières séances. J'estime que ses allégations ont été présentées d'une façon si véhémente et si convaincante que, si elles ne sont pas contredites, l'opinion publique mondiale pourrait les prendre pour des vérités historiques.

88. En outre, le représentant d'Israël, en parlant de la conquête de la Palestine par les Arabes, a voulu donner l'impression que les Arabes de la péninsule avaient déferlé sur la Terre sainte – ou sur le Croissant fertile – et avaient chassé les Juifs de la région.

89. Or, le représentant d'Israël sait parfaitement que l'une des principales diasporas a été celle qui s'est produite quand les Romains ont détruit le temple de Jérusalem. Au cours de ma dernière intervention, j'ai parlé de Nabuchodonosor et des Babyloniens et je n'ai pas besoin de revenir sur ces personnages historiques. Mais j'ai été stupéfait d'entendre le représentant d'Israël dire que les Juifs – il est encore heureux qu'il n'ait pas dit "les sionistes", car je ne crois pas qu'ils existaient à l'époque en tant qu'entité politique – avaient combattu les croisés. Saladin le Chevaleresque est rayé des livres d'histoire. Salah al-Din Yusuf ibn-Ayyub était un Kurde arabisé – et le représentant d'Israël, qui est un homme cultivé, le sait fort bien. Cela vous montre ce que les Arabes peuvent faire par leur culture.

90. Le représentant d'Israël a dit aussi que les Juifs avaient combattu les Ottomans. Humble étudiant de l'histoire de la région, je n'ai pas connaissance d'une résistance quelconque des Juifs à la domination ottomane. Quand l'empereur Guillaume est venu en visite à Istanbul, des requêtes lui ont été adressées pour qu'il fasse obtenir aux Juifs une enclave à Jérusalem. Le sultan Abdul-Hamid a répondu à l'époque : "J'ai tant de sectes, de religions et de peuples que je ne puis donner une enclave aux Juifs. Ils sont les bienvenus en tant que juifs, au même titre que les fidèles des autres religions."

91. Mais cela n'est qu'une préface. Pour l'information de mes collègues assis autour de cette table et dont l'attention est sans doute moins attirée par ces questions historiques que par les problèmes politiques de l'heure, je crois devoir signaler que la population autochtone de la Palestine n'a pas été remplacée par des Arabes de la péninsule mais qu'elle a été arabisée. Une partie a embrassé l'islam; une autre est restée chrétienne; une autre encore était juive et est restée juive – ce sont les Juifs sémitiques. Comme je l'ai dit dans beaucoup de mes interventions au Conseil ou dans des commissions de l'Assemblée générale, une partie de la population autochtone de la Palestine était sans doute juive; une autre partie, qui est actuellement musulmane, était sans doute chrétienne et parmi les musulmans il peut y avoir des descendants des croisés. Il existe – en Syrie, au Liban, en Palestine – de nombreuses familles qui descendent des croisés et qui ont embrassé l'islam.

92. Ce n'est pas par le sang qu'on peut définir la population autochtone d'un pays. Il est prouvé qu'il

n'existe pas de sang juif ou de sang musulman ou de sang d'une nationalité quelconque. Il y a des types de sang pour les transfusions, mais pas pour les études ethnologiques. On dit couramment : "Nous sommes du même sang." C'est peut-être une expression de journalistes, mais cela n'a aucune valeur scientifique. Quand la population autochtone de Palestine a été arabisée, elle est restée en Palestine. Lorsque Mo'awiyah est arrivé à Damas en venant de la péninsule, lorsque Omar Ibn al-Khattab est arrivé à Jérusalem en venant aussi de la péninsule, ils étaient certes accompagnés de soldats. Mais beaucoup de femmes et d'enfants de ces Arabes étaient restés dans la péninsule. Il existait donc une entité qui avait sa personnalité et c'était le peuple de la Palestine. Pour être précis, rappelons que le mot "Palestine" vient du mot "Philistin". Il s'agit des Philistins qui étaient venus de Crète et qui vivaient dans la région de Gaza. Nous savons que la civilisation crétoise est antérieure à l'histoire des Juifs. Il suffit pour cela de se reporter à des savants anglais. Je crois que c'est Evans qui a écrit un livre sur les Crétois — un ouvrage passionnant sur cette civilisation de la Crète, qui était contemporaine des plus anciennes. Comme tous les insulaires, beaucoup d'habitants de la Crète ont émigré et se sont installés dans la région qu'on a appelée par la suite la Palestine. Ce sont les Philistins dont parle la Bible.

93. Et le représentant d'Israël vient ici pour essayer d'impressionner le Conseil, et le monde entier par le truchement du Conseil — car la presse et les moyens d'information semblent être aux ordres de nombreux sionistes, non seulement dans ce pays, mais dans beaucoup de pays occidentaux —, en affirmant que la Palestine a été donnée aux Juifs. Et par qui a-t-elle été donnée aux Juifs ? Par Dieu.

94. Eh bien, une fois de plus, je rappelle au représentant d'Israël un passage des Psaumes attribué au prophète David : "La terre appartient au Seigneur dans toute sa plénitude." J'ai déjà demandé, dans une commission de l'Assemblée générale, aux représentants d'Israël de nous présenter un acte quelconque signé par le Tout-Puissant et par lequel il leur donne la terre d'Israël.

95. Malheureusement, feu lord Balfour avait préparé le terrain pour l'installation d'un peuple étranger en Palestine. Je dis "étranger" non pas parce qu'il s'agissait des Juifs, mais parce qu'il s'agissait de gens venant de l'Europe orientale. Et je demande à mes collègues du Conseil et des autres commissions de rechercher dans les archives du Royaume-Uni une procuration donnée par le Tout-Puissant au Royaume-Uni impérialiste pour transférer son mandat à ces Juifs européens. Simplement parce que ces Juifs étaient puissants, ils se sont infiltrés dans les milieux dirigeants de certains pays occidentaux. Parfois, ils ont pu triturer les gouvernements comme vous et moi nous triturons un morceau de pâte à modeler. Ils ont obtenu les voix dont ils avaient besoin et il y a eu deux votes en leur faveur en 1947. Je me trouvais à Lake Success au moment où le partage a eu lieu. Tout s'est passé comme si l'Organisation des Nations Unies avait été créée pour installer cette population étrangère au milieu de la patrie arabe.

96. Devons-nous admettre qu'il n'existe pas de peuple palestinien ? Comme je l'ai déjà dit, toute l'argumentation

d'Israël à la séance d'aujourd'hui comme lors des séances précédentes repose sur l'affirmation que le conflit est entre la Jordanie en tant que telle et Israël en tant que tel. Mais, que cela plaise ou non aux Israéliens, il existe toujours un peuple palestinien, ce peuple continue à lutter et aucun gouvernement arabe n'a le droit de lui dire : "Vous ne pouvez pas lutter pour reconquérir votre patrie."

97. D'autre part, nous voyons des Juifs d'Europe orientale utiliser le judaïsme comme un instrument à des fins politiques et économiques — et je dis toujours que le judaïsme est une noble religion et que nous croyons, nous aussi, en beaucoup des prophètes qu'elle a engendrés. Je soutiens que la plupart des dirigeants d'Israël sont aussi matérialistes que ceux de n'importe quel autre pays — je parle des dirigeants qui détiennent le pouvoir; je ne parle pas des chefs religieux, parce qu'il y en a beaucoup parmi eux, comme dans les autres religions, qui sont très attachés aux principes de leur religion.

98. Ces dirigeants nous disent que l'Organisation des Nations Unies a voté en 1947 pour le partage, qu'il existe maintenant un Etat d'Israël et qu'il subsistera. Je n'ai pas besoin de donner de détails en ce qui concerne la réaction des peuples arabes en tant que tels — et pas seulement du peuple palestinien. Le peuple arabe a cru qu'il s'agissait d'Européens, tout comme les Britanniques, qui avaient le Mandat sur la Palestine, étaient des Européens, tout comme les Français, qui avaient le Mandat sur la Syrie et sur le Liban, étaient des Européens. Le peuple arabe a réagi contre eux, non pas parce qu'ils étaient chrétiens, mais parce qu'ils étaient étrangers et qu'ils venaient d'Europe.

99. Parmi les gens que je vois assis dans cette salle, je remarque parfois le faciès d'un Juif oriental qui, probablement, a dû devenir sioniste parce qu'il devait vivre en Palestine. Mais, sur le plan ethnologique et culturel, les Juifs dont nous parlons appartiennent à l'Europe orientale, aux tribus qui peuplaient ce qui est aujourd'hui la Russie méridionale, avant que Rurik ne lance le mouvement qui a conduit à la création de la nation russe. Ensuite sont venus les Romanov, puis la Révolution. Ces gens ont été convertis au judaïsme.

100. Je dis qu'en 1947 l'Organisation des Nations Unies a commis une erreur parce qu'elle a subi des pressions. Elle n'a pas respecté le principe de l'autodétermination. Ce principe était inscrit dans la Charte, mais il a été négligé et méconnu. Par la force, grâce à deux ou trois voix que M. Truman a obtenues au moyen de quelques coups de téléphone directs et à l'insu même du Département d'Etat, l'ONU a créé Israël. Mais elle lui a rendu par là un mauvais service, car, après tout, les Palestiniens sont des êtres humains et ils continueront à se battre jusqu'au Jugement dernier. Je dis "jusqu'au Jugement dernier" parce que, peut-être, il se produira un jour une erreur de calcul et le monde se suicidera. Mais, jusqu'au Jugement dernier, il y aura toujours là un conflit. Que nous soyons juifs, chrétiens ou musulmans, nous le déplorons autant les uns que les autres. Que nous soyons juifs, chrétiens, musulmans, païens ou même athées, quelles que soient notre religion ou nos croyances, nous le déplorons.

101. Donc, à quoi bon venir ici ? J'ai vu moi-même ce qui s'est passé au cours des 21 dernières années. A quoi bon

venir ici et se quereller sur des textes et des interprétations ? N'y a-t-il pas moyen de surmonter cette difficulté ? Allons-nous passer encore 20 ans – si cette organisation survit – à tenir des séances comme celle-ci, à écouter des récriminations et des accusations qu'il est difficile de prouver en toute impartialité et en toute objectivité ? Allons-nous continuer à discuter pour savoir qui doit être blâmé et qui ne doit pas l'être, qui est un terroriste et qui est un combattant de la liberté ? Allons-nous continuer à donner des définitions, chacun interprétant d'une façon subjective certains termes selon la politique de son gouvernement ou selon ses propres désirs ? Si la réponse est oui, il n'y aura jamais de fin. L'examen de la question à l'ordre du jour se poursuivra, j'en suis sûr, jusqu'à la fin de l'année; ensuite, il y aura encore d'autres séances et d'autres incidents.

102. Il existe un moyen de sortir de l'impasse. J'en ai parlé à l'Assemblée générale au cours de la dernière session extraordinaire et aussi dans certaines commissions. Tous ceux que cela intéresse peuvent lire les suggestions que j'ai faites; elles consistent à demander à beaucoup de gens qui vivent en Israël s'ils voudraient émigrer dans des pays occidentaux si certains de ceux-ci leur ouvraient leurs portes. Les Etats-Unis ont ouvert leurs portes à l'immigration et nombreux sont ceux qui y sont allés tenter leur chance. Beaucoup de pays occidentaux ont soutenu ces Juifs d'Europe orientale qui s'appelaient eux-mêmes des sionistes. Si on demandait aux réfugiés arabes combien d'entre eux désirent regagner leur patrie – et certains d'entre eux peuvent ne pas vouloir y retourner, ils sont libres de choisir – alors, on commencerait à y voir clair.

103. D'autre part, avec tout le respect que je vous dois, à vous, Monsieur le Président, et aux membres du Conseil, toutes les discussions qui ont eu lieu dans cette salle deviennent purement académiques. Il fut un temps où le veto était vraiment utile. Aujourd'hui, il n'y a plus de veto, il y a un consensus. Nous nous félicitons de la coexistence des grandes puissances parce qu'elle prépare peut-être le terrain à la paix mondiale; mais c'est nous, les petites puissances, les pays faibles, qui payons le prix fort lorsqu'il y a un consensus au Conseil sur certaines questions et sur ce qu'il faut faire pour les régler – vous me permettez de parler franc ici; après tout, je suis à l'Organisation des Nations Unies depuis trop longtemps pour garder le silence.

104. Avant de faire une suggestion, je voudrais remonter à 1840, l'année où Ibrahim Pacha, le fils de Mohammed Ali, avait envahi non seulement la Palestine mais le Liban et la Syrie, et était sur le point de s'emparer d'Istanbul. Je parle du temps de l'impérialisme – non pas de la part de Mohammed Ali, parce qu'il a été nommé plus tard khédive d'Egypte par le Sultan de Turquie. En ce temps-là la Russie tsariste avait des visées sur ce qu'on appelait en Europe Constantinople – aujourd'hui Istanbul. Les Britanniques, avant la construction du canal de Suez, craignaient que la route des Indes ne fût menacée si un homme fort comme Mohammed Ali prenait les rênes de l'Empire ottoman. Alors, la Russie tsariste et le Royaume-Uni monarchiste adressèrent à Mohammed Ali un ultimatum lui enjoignant de replier ses troupes, parce que ces deux pays n'avaient aucun intérêt à ce que la Turquie fût forte. Ils voulaient une Turquie faible pour que le passage terrestre vers la mer

Rouge par Suez puisse être assuré, et parce que nos amis, les Russes d'alors, avaient l'oeil sur le Bosphore. Tout cela, c'est de l'histoire et je n'invente rien.

105. Mohammed Ali était un sage. Il réfléchit longuement. Il lui fallait un moyen de sauver la face tout en retirant ses troupes. Il dit : "Le Sultan m'avait promis de me nommer khédive quand je participais à la guerre contre les Grecs qui voulaient se libérer et il n'a pas tenu parole." On lui répondit : "Fort bien, nous veillerons à ce que le Sultan vous nomme khédive." Et Mohammed Ali replia ses troupes. Cela se passait vers 1840.

106. Puisqu'il y a maintenant coexistence entre les deux grandes puissances, qu'est-ce qui les empêche, si elles veulent vraiment aider les Etats faibles, de lancer un ultimatum, comme elles l'ont fait autrefois, disant à Israël : "Repliez vos troupes; sinon, nous prendrons la chose au sérieux." Mais il semble que personne ne veuille prendre la chose au sérieux.

107. Il existe deux grandes puissances. Nous les respectons. Nous profitons de leurs connaissances techniques, de leur science, de leur culture et de leurs universités, mais malheureusement les autres pays semblent être leurs clients, à quelques exceptions près, et c'est la raison pour laquelle le Conseil est divisé en deux camps. Pour l'amour du ciel, Messieurs les représentants des grandes puissances, que vos gouvernements mettent les choses au point entre eux et, si vous voulez la paix au Moyen-Orient, ne continuez pas à vous réunir ici pour vous chamailler à propos de termes juridiques et de la façon de dire telle chose ou de rédiger tel paragraphe d'une résolution. Nous sommes tous heureux de vous voir coexister. Si vous croyez que le peuple de Palestine a été lésé, qu'est-ce qui empêche vos dirigeants de publier une déclaration commune – comme vous l'avez fait pour Mohammed Ali – et de dire aux Israéliens : "Retirez-vous de ces territoires que vous occupez" ?

108. Mais, comme je l'ai dit, nous souffrirons et les pauvres Juifs innocents qui se trouvent en Israël souffriront aussi – et il y en a beaucoup, car tout le monde en Israël n'est pas un dirigeant. Les Palestiniens souffriront. Il y aura des chamailleries interminables et nous serons les victimes de la politique de force – ni plus ni moins.

109. Si seulement le Président des Etats-Unis et M. Kossyguine ou M. Brejnev, ou le chef quel qu'il soit, lançaient un ultimatum ! S'ils condamnent Israël au Conseil et qu'ils ne prennent aucune mesure effective, cette condamnation est toute théorique. Notre collègue israélien le sait parfaitement. Il s'exprime avec éloquence. C'est un érudit, mais il déforme parfois un peu trop les faits historiques, comme cela a été le cas quand il a parlé des croisades.

110. La solution que j'ai suggérée est la seule. Personne ne nie que votre gouvernement, Monsieur le Président, et le Gouvernement des Etats-Unis détiennent le pouvoir dans le monde. Ils ont des responsabilités. Quiconque exerce le pouvoir dans le monde a des responsabilités. On n'arrivera à rien en recourant à une médiation ici ou là et en essayant de faire quelque chose avec les morceaux d'un jeu de patience. Je suis assez vieux pour pouvoir dire que cette politique qui consiste à faire traîner les choses indéfiniment ne conduit à rien.

111. Ma façon de participer à la discussion du point qui figure à votre ordre du jour n'est sans doute pas orthodoxe, mais, si j'agis ainsi, c'est parce que j'estime que je manquerais à mon devoir envers ma propre conscience d'être humain, sans tenir compte du fait que je suis arabe, si je laissais le Conseil et toute l'Organisation des Nations Unies — pas seulement le Conseil — continuer dans la voie où ils se sont engagés ces derniers temps, car les peuples du monde n'auraient plus confiance en nous; ne croyez pas que je veuille critiquer le Conseil, bien qu'il ait perdu beaucoup de son prestige depuis l'époque où nous avons fait connaissance l'un de l'autre, Monsieur le Président, à la fin des années 1940 et au début des années 1950.

112. Nous sommes tous réconfortés par les nouvelles d'après lesquelles il existerait des possibilités de paix dans certaines parties de l'Asie — mais après quelles souffrances et quelles épreuves ! Et ce coin du monde qui nous occupe est encore plus dangereux que le Sud-Est asiatique parce que le Moyen-Orient, qui comprend le monde arabe, est situé au carrefour de trois continents. C'est la porte de l'Asie et de l'Afrique orientale.

113. J'ai regretté l'autre jour de ne pas avoir le document dont je voulais vous citer un passage et que j'avais reçu d'une source bien informée, pour vous montrer qu'Israël ne s'était pas installé en Palestine pour des raisons religieuses, ni pour y rassembler tous les Juifs du monde. Il y a beaucoup de Juifs dans le monde qui sont des ressortissants loyaux de leur pays natal ou de leur pays d'adoption; ce sont des Juifs américains loyaux, des Juifs soviétiques loyaux et je dirai même des Juifs arabes loyaux. Nous en avons. Ils viennent se plaindre à moi de ceux qu'ils appellent les Ashkenazim, c'est-à-dire les sionistes européens, qui, disent-ils, "leur gâchent la vie". Au moment de l'affaire Dreyfus, les sionistes d'Europe orientale avaient estimé qu'il ne pourrait pas y avoir de paix pour eux tant qu'ils ne seraient pas rassemblés quelque part. A un moment donné, ils avaient pensé à l'Ouganda, mais ils ont décidé que la raison devait être religieuse et que par conséquent la Palestine, en raison de ses liens avec la Bible, devait être le lieu de rassemblement. Cependant, après l'affaire Dreyfus, presque tous les pays ont promulgué des lois par lesquelles les Juifs se voyaient accorder non seulement l'égalité des droits, mais quelquefois même des privilèges — parce que certaines puissances occidentales se sentaient coupables d'avoir persécuté les Juifs. Il n'y avait donc plus de raison d'être pour le rassemblement des Juifs. Comment pouvait-on rassembler 16 millions de Juifs en Palestine ? Je crois que la Belgique est l'un des pays dont la densité de population est la plus forte et elle a 6 ou 7 millions d'habitants. La Palestine est plus petite que la Belgique et il y avait 16 millions de Juifs. Mais supposons que ces Juifs ne veuillent pas quitter leur pays natal ou d'adoption.

114. L'aventure a commencé par un rêve de Théodore Herzl, qui avait une raison d'être à l'époque parce qu'on croyait que les Juifs voulaient vivre leur propre vie, car ils étaient persécutés en Europe. Ensuite lorsqu'il n'y a plus eu de raison, bien que le prétexte soit religieux, la fin devint politique et économique. Ici, je voudrais lire un extrait d'un journal canadien français, *l'Unité Nationale* (No 4, 1953), publié à Montréal. Le voici :

"Le Président du Congrès juif mondial, le docteur Nahum Goldman, a déclaré en 1947, à Montréal : "Les

Juifs auraient pu avoir l'Ouganda, Madagascar et d'autres endroits pour y créer une patrie juive, mais ils ne veulent absolument rien d'autre que la Palestine" — il a bien fait de dire la Palestine et non pas Israël; cela se passait en 1947; l'article continue "non pas à cause de l'importance biblique ou religieuse de cette terre, non pas parce que les eaux de la mer Morte, par évaporation, peuvent produire 5 trillions de dollars de métalloïdes et de métaux en poudre, non pas parce que le sous-sol de la Palestine contient 20 fois plus de pétrole que les réserves combinées des deux Amériques, mais parce que la Palestine est le carrefour de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, parce que la Palestine constitue le véritable centre de la puissance politique mondiale, le centre stratégique et militaire de la conquête du monde."

115. Voilà ce que disait un des apôtres du sionisme. Les Israéliens ne peuvent pas le récuser, car Nahum Goldman est l'un des apôtres du sionisme. Il se trouve qu'il était aussi un ressortissant américain. Voici un extrait d'un autre article paru dans *la Revue de Paris* du 1er juin 1928, page 574. Ne me dites pas qu'il s'agit d'une invention analogue à celle des *Protocoles de Sion*.

"Le peuple juif dans son ensemble sera son propre Messie. Il parviendra à dominer le monde en neutralisant les autres races, en abolissant les frontières, en supprimant la monarchie qui a toujours appuyé l'individualisme et en créant une République mondiale dans laquelle les Juifs jouiront partout du privilège de la citoyenneté. Dans ce nouvel ordre mondial, les enfants d'Israël, qui sont dispersés sur la terre entière, fourniront tous les dirigeants sans rencontrer la moindre opposition. Il en sera plus particulièrement ainsi s'ils réussissent à placer les masses laborieuses sous leur contrôle. Par la victoire du prolétariat, le gouvernement des divers peuples constituant la République mondiale tombera sans difficulté aux mains des Juifs. Il sera alors possible aux dirigeants juifs d'abolir la propriété privée et d'utiliser partout les ressources des Etats. C'est ainsi que sera accomplie la promesse du Talmud, qui est que, lorsque les temps messianiques seront venus, les Juifs posséderont la terre entière."

Cela a été écrit et adressé à Baruch Levy. Je ne veux pas retenir trop longtemps le Conseil en lisant des extraits d'articles, mais j'ai voulu les faire connaître à nos collègues qui sont assis à cette table derrière la pancarte d'Israël, ce pays qui a usurpé la Palestine.

116. J'ai ici un passage d'un livre écrit par Maurice Samuel. Je ne sais pas s'il s'agit du fils d'Herbert Samuel. Je n'en suis pas sûr. Il faudra que je fasse des recherches à ce sujet. Je crois qu'Herbert Samuel était Haut Commissaire en Palestine dans les années 1920. Bien entendu, il était juif, mais je crois qu'il était aussi un bon citoyen britannique; je ne sais pas. Il avait ce que l'on pourrait appeler un esprit sioniste fanatique. Je ne devrais pas dire "un esprit"; c'était un sioniste fanatique qui s'intéressait aux choses de la terre plus qu'à celles de l'esprit. Le sionisme de l'esprit est quelque chose de noble, de la façon dont je le comprends, selon la Bible. Maurice Samuel a écrit :

"Voyez, nous les Juifs, nous les destructeurs, nous resterons à jamais des destructeurs. Rien de ce que vous ferez ne répondra à nos besoins et à nos exigences. Nous

détruirons toujours parce que nous voulons un monde qui nous soit propre.”

Cela figure à la page 155 d'un livre de Maurice Samuel⁷, publié par Harcourt, Brace and Company, de New York, États-Unis, en 1924. Si je ne me trompe, cette maison d'édition existe toujours.

117. J'ai beaucoup d'autres extraits, mais je n'ai pas l'intention de les lire. Si tous les Juifs pensent ainsi, que Dieu ait pitié d'eux et de l'humanité ! Mais les Juifs sont des êtres humains comme vous et moi et comme n'importe qui. Ils ont le droit de vivre, mais ils n'ont pas le droit de déformer certains passages de la Bible — pour lui faire dire par exemple qu'ils sont le peuple élu de Dieu. L'interprétation que je donne à cette expression de “peuple élu”, c'est que Dieu a choisi ce peuple pour donner naissance à des prophètes et non pas que Dieu fait preuve de discrimination. Si Dieu fait preuve de discrimination, alors que Dieu ait pitié de nous. Nous combattons ici la discrimination. Bien entendu, ceux qui s'attachent aux principes fondamentaux croient à la lettre, et la lettre tue. Il n'est rien de plus noble que les prophètes juifs, qui sont des prophètes sémitiques. J'espère que le représentant d'Israël et ses collègues ne sont pas trop matérialistes. S'ils sont pieux, ils devraient en être fiers. Nous sommes tous fiers des prophètes du Judaïsme; ce sont nos prophètes, ils sont originaires de notre région. Le mouvement sioniste se pare d'un décor religieux. Il se prétend religieux, mais ses fins sont politiques et économiques, ce sont la domination et l'exploitation. Nous vivons à l'âge des ordinateurs et de la technique, et les sionistes retardent de 2 000 ou 3 000 ans. Au lieu de s'inspirer des valeurs morales de la Bible, ils n'en retiennent que certains mots et ils n'écoutent que ce que veulent leur faire croire ceux des leurs qui s'attachent aux principes fondamentaux de leur religion — il y en a aussi dans les autres religions.

118. Il n'existe aucun problème entre les Arabes en tant que tels et les Juifs. Le conflit est entre, d'une part, le peuple de Palestine, qui se trouve être arabe, et, d'autre part, les sionistes. Le sionisme est un mouvement politique. On y parle de “revenu par habitant”. C'est très occidental : vous gagnez tant par habitant. Supposons que notre revenu par habitant soit de 10 dollars par an; c'est notre affaire; laissez-nous tranquilles. Si ce revenu doit servir d'étalon, tout pays qui a un revenu élevé par habitant devrait en occuper un autre pour améliorer le niveau de vie de ce dernier. Nous ne parlons pas toujours en termes d'économie. Nous avons nos liens familiaux, nous avons nos affections, nous avons un système social qui nous convient. Cela ne veut pas dire que nous restions statiques. Nous accueillons beaucoup de bonnes choses des autres, quelquefois des mauvaises, je me permets de le dire. Mais on ne nous laisse pas tranquilles. Depuis longtemps, les Occidentaux ne nous laissent pas tranquilles — depuis le temps des croisades. Ils ne veulent pas nous laisser tranquilles. Ils ont eu une guerre de religion en Chine, vous vous en souvenez : la révolte des Boxers. Ils ne veulent pas nous laisser tranquilles, les colonialistes, les capitalistes des puissances occidentales. S'ils veulent certains avantages économiques, nous sommes disposés à commercer avec eux, à coopérer

avec eux, à collaborer avec eux. Mais déloger un peuple, le chasser de ses foyers, sous la bannière du sionisme, parce qu'il est dit dans la Bible que Dieu, selon certains textes, a donné à Israël ou à la Judée cette terre — si nous acceptons cela, que Dieu nous prenne en pitié ! N'importe qui peut être le disciple d'un dieu à lui et, par inspiration ou par intuition, dire : “Dieu m'a donné cette terre.” S'il peut rassembler des disciples, il peut occuper un autre pays. Laissez le Seigneur dans le ciel. Laissez-le tranquille. Ne le mêlez pas à nos querelles politiques. C'est de l'exploitation.

119. Nous ne tromperons personne ici, excepté nous-mêmes, si nous essayons de faire croire que les prétentions d'Israël sont fondées. Il s'agit purement et simplement d'une occupation, d'une domination. Lorsque j'étais à Londres à la fin des années 1930 et pendant les années 1940, j'ai dit bien des fois à des sionistes, car j'étais en bons termes avec eux : “Si vous étiez venus en Palestine poussés par la ferveur religieuse, personne ne vous aurait molestés, mais vous voulez créer un Etat et il y aura une réaction.” Ils ne m'ont pas écouté et ils continuent de ne pas m'écouter; le conflit se poursuivra et il y aura une réaction en chaîne. Un jour, ceux que nous appelons les combattants de la liberté, et qu'ils appellent, eux, des terroristes, lanceront des coups de main. Bien entendu, ils n'ont pas de chars ni d'avions. Ce n'est pas chevaleresque de s'en remettre à des chars ou à des canons. Ils doivent agir d'une façon clandestine jusqu'à ce qu'ils soient assez forts. Tout cela est déplorable. Personne ne le veut.

120. Excusez-moi de vous avoir retenus jusqu'à cette heure tardive, mais, bien qu'au cours de mon intervention je me sois peut-être égaré dans les sentiers de l'histoire et dans d'autres voies, j'espère qu'à tout le moins le monde ne s'embarrassera pas de préjugés, qu'il verra clair dans cette question et qu'il méditera sur elle. J'espère que vous, Monsieur le Président, en tant que représentant d'une grande puissance, et l'ambassadeur des États-Unis, vous ne continuerez pas d'agir comme vous l'avez fait jusqu'à maintenant, mais que, dans votre sagesse — et nous avons beaucoup d'espoir en vous à cause des responsabilités et des pouvoirs qui sont les vôtres —, vous allez lancer un ultimatum à ceux qui, je regrette de le dire, sont des agresseurs, qui se sont emparés d'un territoire et qui considèrent qu'il leur appartient, et que vous les sommerez de s'en retirer. S'il en était autrement, la situation actuelle se prolongerait, les Arabes et les Juifs, en tant qu'êtres humains, en seraient les victimes et le prix à payer serait très élevé. De tels conflits pourraient un jour conduire à un conflit mondial. J'espère qu'il n'en sera rien, mais cela pourrait arriver.

121. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : La liste des orateurs est épuisée. Je voudrais faire la déclaration suivante.

122. A la suite des consultations qui ont eu lieu sur la question qui nous occupe et en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, il m'appartient de vous faire la déclaration suivante sur les résultats de ces consultations :

“Ayant entendu les déclarations des parties au sujet de la reprise des hostilités, les membres du Conseil de

⁷ *You Gentiles*.

sécurité sont profondément préoccupés par la détérioration de la situation dans la région. En conséquence, ils estiment que le Conseil doit demeurer saisi de la situation et continuer à la suivre de près.”

123. Si personne ne demande la parole, nous tiendrons là pour la séance d'aujourd'hui.

La séance est levée à 19 h 45.